



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-72

Objet : Interdiction de circulation - Travaux Pontet d'Ambouls - voirie intercommunale - Route d'Ambouls

La Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **VU** la demande formulée par l'entreprise AUGLANS représentée M. PELAT Étienne, conducteur de travaux ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire la circulation de tous véhicules en raison de travaux sur la voirie intercommunale au niveau du pontet d'Ambouls – route d'Ambouls par l'entreprise AUGLANS entre le 31 août 2026 et le 09 octobre 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

Interdiction de la circulation de tous véhicules en raison de travaux sur la voirie intercommunale au niveau du pontet d'Ambouls – route d'Ambouls par la société AUGLANS entre le 31 août 2026 et le 09 octobre 2026.

Article 2 :

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu de part et d'autre de l'ouvrage en travaux.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place au droit du chantier par l'entreprise AUGLANS avec une signalisation préventive au droit du « virage Marquès », au droit du « pont submersible » et au droit du hameau d'Ambouls.

Article 4 :

La Mairie de Nant,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
L'entreprise AUGLANS,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 24 août 2026

Pour la Maire
par délégation
Adjoint Eric SAQUET

